



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE LA REGION AUVERGNE

*

* *

**SCHEMA REGIONAL DE
L'INTELLIGENCE ECONOMIQUE
EN REGION AUVERGNE
2010-2012**

*

* *

SOMMAIRE

1. BILAN ET EVALUATION DU SCHEMA REGIONAL DE L'INTELLIGENCE ECONOMIQUE 2005-2009	3
1.1. AXE SECURITE	3
1.2. AXE SENSIBILISATION/FORMATION	3
1.3. AXE GESTION DE L'INFORMATION	4
1.4. AXE SECTEUR DE LA MECANIQUE	4
2. SCHEMA REGIONAL DE L'INTELLIGENCE ECONOMIQUE 2010-2012	5
2.1. CONTEXTE JURIDIQUE ET ECONOMIQUE	5
2.2. LES VULNERABILITES DE L'ECONOMIE REGIONALE	5
2.3. ORIENTATIONS DU SCHEMA REGIONAL DE L'INTELLIGENCE ECONOMIQUE POUR 2010-2012	6
2.3.1. <i>Deux volets : l'intelligence économique défensive et l'intelligence économique offensive</i>	6
2.3.2. <i>Le caractère transversal de l'intelligence économique.....</i>	7
2.4. MISE EN ŒUVRE DU SCHEMA REGIONAL D'INTELLIGENCE ECONOMIQUE	7
2.4.1. <i>Pilotage stratégique de l'intelligence économique en région : le rôle du Comité stratégique de l'intelligence économique.....</i>	8
2.4.2. <i>Volet défensif.....</i>	8
2.4.2.1. <i>Pilotage et composition du groupe de travail "Sécurité".....</i>	8
2.4.2.2. <i>Cahier des charges du GSE.....</i>	9
2.4.3. <i>Volet offensif.....</i>	10
2.4.3.1. <i>Supervision du volet offensif.....</i>	10
2.4.3.2. <i>Premier groupe de travail : "Sensibilisation et formation".....</i>	10
2.4.3.2.1. <i>Pilotage du groupe de travail.....</i>	10
2.4.3.2.2. <i>Cahier des charges du groupe de travail "Sensibilisation et formation".....</i>	10
2.4.3.3. <i>Second groupe de travail : "Stratégies d'entreprises".....</i>	12
2.4.3.3.1. <i>Pilotage du groupe de travail.....</i>	12
2.4.3.3.2. <i>Cahier des charges du groupe de travail.....</i>	12
2.5. SYNERGIE ENTRE VOLET OFFENSIF ET VOLET DEFENSIF.....	16
2.5.1. <i>Constat : la nécessité d'une synergie.....</i>	16
2.5.2. <i>Création d'un groupe de coordination régional.....</i>	16
2.5.3. <i>Cycle de rencontres techniques.....</i>	17
2.6. ANIMATION DE LA POLITIQUE D'INTELLIGENCE ECONOMIQUE AU NIVEAU DEPARTEMENTAL	17
2.7. EVALUATION ET COMMUNICATION.....	18
2.7.1. <i>L'évaluation du dispositif selon directives.....</i>	18
2.7.2. <i>La politique de communication.....</i>	18
3. ANNEXES.....	19
ANNEXE 1 PILOTAGE DU SCHEMA REGIONAL D'INTELLIGENCE ECONOMIQUE.....	19
ANNEXE 2 COMPOSITION DU COMITE STRATEGIQUE D'INTELLIGENCE ECONOMIQUE	20
ANNEXE 3 GLOSSAIRE.....	21

1. Bilan et évaluation du Schéma régional de l'intelligence économique 2005-2009

La politique d'intelligence économique en région Auvergne a été renforcée en 2005 avec l'installation du comité régional ad hoc et la validation d'un premier schéma pour 2005-2009. 4 axes de travail avaient alors été identifiés (la sécurité, la sensibilisation et la formation, la gestion de l'information) et un secteur économique prioritaire (le secteur de la mécanique).

Chacun de ces axes a été pris en charge par un groupe de travail. Les travaux des 4 groupes ont été validés lors des différentes réunions du comité régional.

1.1. *Axe sécurité*

Un groupe de travail composé exclusivement de services de l'Etat et co-animé par la Direction régionale du renseignement intérieur (DRRI) et la Trésorerie générale de région (Chargé de mission régional à l'intelligence économique – CRIE) a décliné cet objectif en deux notions : la politique de sécurité en entreprise (sécurité physique) et la protection du patrimoine économique et technologique des entreprises, notamment sous l'angle de la contre-ingérence.

Concernant la sécurité en entreprise, la DRRI a organisé un cycle de conférences, ciblées, de sensibilisation à l'intelligence économique et à la sécurité du patrimoine industriel et technologique, et autant d'interventions sur la sécurité des systèmes d'information (SSI). En matière de sécurité économique des entreprises stratégiques et sensibles, le Groupe de sécurité économique (GSE), mis en place en 2005 et rassemblant les services de l'Etat concernés se charge de mener un travail de veille active.¹

Le GSE constitue avant tout un instrument de veille et d'alerte pour l'autorité ainsi qu'un outil d'aide à la décision. 150 entreprises sensibles et/ou vulnérables de la région font l'objet d'une action de prévention, de sensibilisation et de suivi opérationnel (contre 300 initialement, afin de garantir un niveau de suivi qualitatif élevé).

1.2. *Axe sensibilisation/formation*

Le groupe de travail s'est attaché à lutter contre l'incomplète application des outils d'intelligence économique par les entreprises et les unités de recherches d'Auvergne. A cette fin, le groupe de travail, co-animé par les deux Universités de Clermont-Ferrand (principalement l'Université d'Auvergne) et la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie d'Auvergne (CRCIA) a concentré son action sur trois milieux : **l'entreprise, l'unité de recherche et l'enseignement.**

Après une phase de recensement et d'évaluation et une phase consistant en l'élaboration d'un catalogue-ressources, le groupe n'a pu toutefois poursuivre ses travaux en raison de nouvelles responsabilités dont son animateur a pris la charge.

¹ Membres du GSE : CRIE, DIRECCTE, DRRI, DPSD, Gendarmerie nationale (Etat Major de Région), SRPJ, DRDDI

La sensibilisation à l'intelligence économique a progressé en Auvergne depuis 2005, notamment par l'action de la DRRI qui a mené une vingtaine d'opérations de sensibilisation en matière de sécurité industrielle, de protection du patrimoine et de sécurité des systèmes d'information. Les établissements d'enseignement supérieur ont commencé à offrir à leurs étudiants des modules de sensibilisation, principalement dans les filières technologie et management. Les efforts déployés par des organismes comme le CNRS (Centre national de la recherche scientifique), l'INRA (Institut national de recherche agronomique) ou Auvergne Valorisation commencent à porter leurs fruits au sein des laboratoires.

1.3. *Axe gestion de l'information*

Cet axe consistait à permettre aux entreprises de mieux appréhender la masse d'informations juridiques et technologiques qu'elles peinent à gérer, en agissant sur 4 grandes difficultés recensées : l'accès à l'information de "gestion quotidienne", la maîtrise des Technologies de l'information et de la communication (TIC), l'organisation d'une veille fonctionnelle et la propriété intellectuelle (PI).

Cet axe a été confié à un groupe de travail co-animé par la Chambre régionale de commerce et d'industrie d'Auvergne (CRCIA) et par le Réseau de développement technologique (RDT). Il a mis en place un portail régional régulièrement actualisé, à partir du site du RDT permettant aux entreprises d'accéder aux initiatives et offres d'appui émanant de l'ensemble des partenaires publics et institutionnels de la région. Il connaît un succès croissant. La question des TIC a été confiée aux autres groupes tandis que la veille fonctionnelle a été traitée dans le cadre d'opérations collectives comme ACAMAS (programme d'accompagnement des PMI (Petites et Moyennes Industries) mécaniciennes dans une démarche d'anticipation et de changement) ou les états des lieux technologiques et concurrentiels réalisés par l'ARIST (Agence régionale d'information stratégique et technologique) à l'intention des PMI des secteurs d'industrie traditionnels. Enfin, en matière de propriété intellectuelle, les efforts se sont concentrés sur l'ouverture d'une antenne INPI en octobre 2007.

1.4. *Axe secteur de la mécanique*

Secteur identifié comme prioritaire dans le cadre de l'action en faveur de l'intelligence économique, la mécanique a fait l'objet d'un suivi par un groupe de travail co-animé par la CRCIA et par la Direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement (DRIRE).

L'objectif du groupe de travail, aider des PMI de la mécanique à construire une stratégie en intégrant des outils d'intelligence économique, a conduit à sélectionner le dispositif ACAMAS comme support de l'action pour cet axe. Le groupe de travail a mené son action avec l'appui technique du GIE (Groupement d'intérêt économique) ACAMAS et du CETIM (Centre technique des industries mécaniques) et l'a concentrée sur 10 PMI. Cette action a remporté un franc succès. Pour certaines entreprises et à leur demande, elle a été prolongée par un accompagnement individuel spécifique. Compte tenu de ce résultat, elle a été reconduite en 2008 avec un nouveau groupe de 10 entreprises.

2. Schéma régional de l'intelligence économique 2010-2012

2.1. Contexte juridique et économique

Les enjeux de la politique publique d'intelligence économique aux termes de la circulaire du 13 septembre 2005 du Ministère de l'intérieur recouvrent deux dimensions. La première est défensive, elle concerne la sécurité générale et la contre-ingérence économique. La seconde est offensive, elle couvre la recherche et la gestion de l'information économique stratégique nécessaire aux acteurs publics et privés. La responsabilité du pilotage interministériel de l'intelligence économique est confiée aux Préfets de région à qui il appartient de mettre en œuvre le Schéma régional de l'intelligence économique en tenant compte de la nouvelle organisation territoriale de l'Etat et du rôle de la Direction centrale du renseignement intérieur (DCRI). Ainsi le Directeur régional du renseignement intérieur demeure-t-il le conseiller et l'interlocuteur privilégié sur les sujets ayant trait à la contre-ingérence économique, à la protection du patrimoine industriel et scientifique, et à la contre-prolifération. Dans le même temps, la Direction de la planification de sécurité nationale (DPSN) a en charge le pilotage territorial de l'intelligence économique. Enfin, les circulaires du 13 août 2008 et du 4 avril 2009 chargent les Préfets de région de transmettre au Ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales un programme régional triennal d'intelligence économique. Des financements sont également prévus afin d'accompagner la politique d'intelligence économique territoriale.

Le renouvellement du schéma triennal d'intelligence économique à la fin de l'année 2009 intervient dans un contexte de crise économique mondiale qui affecte l'économie nationale. En Auvergne comme dans le reste du pays, les entreprises sont soumises à une baisse de la demande qui conduit à une fragilisation du tissu économique. Le présent document prend en compte cette situation de fragilité et propose de faire de l'intelligence économique un outil d'appui au développement des entreprises.

2.2. Les vulnérabilités de l'économie régionale

A l'occasion du renouvellement du Schéma régional de l'intelligence économique, le constat est explicite, les fragilités de l'économie observées en 2005 au moment de la rédaction du schéma couvrant la période 2005-2009 sont toujours d'actualité :

- des secteurs largement traditionnels confrontés aux mutations profondes de l'économie nationale et internationale, d'autant plus perturbatrices que les entreprises sont faiblement diversifiées et fortement concentrées par secteur géographique et par filière ;
- 95 % des entreprises auvergnates sont des TPE et n'ont pas, par conséquent, la taille critique suffisante pour être sensibles individuellement aux problématiques de l'intelligence économique ;
- certains secteurs encore trop peu développés comme ceux des services aux entreprises ;

- des entreprises encore insuffisamment tournées vers les concepts de management stratégique et de projet de développement ;
- le poids des grands groupes, à la fois élément sécurisant pour des pans entiers de l'économie régionale, mais également à l'origine d'une dépendance synonyme de fragilité ;
- un déficit d'information des chefs d'entreprise (TPE et PME) sur les marchés étrangers, notamment européens et émergents (Brésil, Russie, Inde, Chine – BRIC) ;
- le faible renouvellement des forces de travail qui compromet l'attractivité économique du territoire et la survie des entreprises (même si le dernier recensement 2006 souligne la poursuite d'une tendance amorcée à la fin des années 90, à savoir l'installation de nouveaux habitants en région Auvergne dont le nombre excède celui du solde naturel) ;
- dans les PME, la part des entrepreneurs individuels de plus de 50 ans ne cesse de progresser, laissant présager une forte augmentation à court terme du nombre d'entreprises à reprendre ;
- les difficultés rencontrées par l'enseignement supérieur et la recherche qui, malgré des forces incontestables, sont confrontés à l'attractivité et à la compétition des autres régions.

La politique publique d'intelligence économique, telle que préconisée dans les trois circulaires du Ministère de l'intérieur relatives à l'intelligence économique territoriale des 13 septembre 2005, 14 août 2008 et 9 avril 2009, a pour objectif de donner aux acteurs économiques en Auvergne des instruments de lutte contre ces vulnérabilités.

2.3. Orientations du Schéma régional de l'intelligence économique pour 2010-2012

L'évaluation des actions développées au cours de la période 2005-2009 et les consultations effectuées dans le cadre de l'actualisation du schéma de 2005 ont conduit à modifier partiellement l'architecture du Schéma régional de l'intelligence économique.

2.3.1. Deux volets : l'intelligence économique défensive et l'intelligence économique offensive

- **l'intelligence économique défensive** : elle consiste en une démarche de protection du patrimoine de l'entreprise et de prévention/sensibilisation de celle-ci face à des menaces concurrentielles étrangères.
- **l'intelligence économique offensive** : elle consiste en un dispositif de maîtrise de l'information par et pour l'entreprise, afin d'assurer la pérennité de son développement.

En matière d'intelligence économique offensive, de 2005 à 2009, l'axe Sensibilisation/formation avait été traité pour les trois catégories de publics confondus (entreprises, recherche, enseignement supérieur). Aujourd'hui, il est souhaitable de

détacher, sur l'aspect opérationnel de cet axe, les entreprises. La sensibilisation des entreprises doit être aujourd'hui envisagée spécifiquement sous l'angle de la stratégie globale de l'entreprise.

L'intelligence économique offensive est donc déclinée en deux piliers selon ses cibles.

Déclinaison du volet intelligence économique offensive

- **un premier pilier "Sensibilisation et Formation"** : poursuite d'activités en direction de deux cibles prioritaires : les étudiants et les chercheurs.
- **un second pilier "Stratégies d'entreprises"** : poursuite d'activités en direction d'une cible prioritaire : les entreprises.

2.3.2. Le caractère transversal de l'intelligence économique

L'intelligence économique est par nature une question transversale. Le Schéma régional de l'intelligence économique 2010-2012 invite les partenaires régionaux du monde économique à instiller les concepts afférents à l'intelligence économique (son esprit, ses outils, ses buts) dans l'ensemble de leurs travaux d'études prospectives et de la mise en œuvre de politiques et d'actions.

La transversalité de l'intelligence économique s'exprime dans le nouveau schéma régional autour de deux priorités spécifiques :

- **La première est la propriété industrielle** : son intégration transversale aux deux volets offensif et défensif doit permettre d'améliorer l'impact des activités de l'INPI en Auvergne.
- **La deuxième concerne les Pôles de compétitivité** : ce sont des lieux de concentration des problématiques d'intelligence économique offensive et défensive. L'objectif est de favoriser l'appropriation et la diffusion collectives de l'ensemble des outils d'intelligence économique au sein des différentes composantes des pôles.

2.4. Mise en œuvre du Schéma régional d'intelligence économique

L'architecture du présent schéma se traduit opérationnellement par l'existence de **trois groupes de travail**.

- ⇒ *Volet défensif* : groupe de travail "Sécurité" (dont les membres constituent le GSE)
- ⇒ *Volet offensif* : groupes de travail "Sensibilisation et Formation" et "Stratégies d'entreprises".

NOTA : chacun des trois groupes de travail a la possibilité de créer des sous-groupes de travail selon les besoins et les synergies entre acteurs identifiés.

Chaque groupe de travail fixe les modalités de son activité. Elles peuvent inclure des travaux communs entre deux, voire les trois groupes, si la nature de l'action à développer le

nécessite. Lors de chaque réunion du Comité stratégique de l'intelligence économique, les co-animateurs des trois groupes présentent l'avancement des travaux. Ils se réunissent au moins une fois tous les deux mois.

Afin de coordonner et de donner l'impulsion nécessaire aux deux groupes de travail du volet offensif et à leurs co-animateurs, deux superviseurs du volet offensif sont désignés. Les deux superviseurs ont un rôle essentiel dans l'animation du volet offensif en définissant la stratégie commune aux deux groupes de travail et en participant à l'animation de ceux-ci, aux côtés des co-animateurs.

Les Sous-Préfets seront utilement associés aux réunions des groupes de travail lorsque des questions spécifiques à un arrondissement sont abordées. Il en est de même pour les référents départementaux en ce qui concerne les départements.

2.4.1. Pilotage stratégique de l'intelligence économique en région : le rôle du Comité stratégique de l'intelligence économique

Le Comité stratégique de l'intelligence économique, présidé par le Préfet de Région a été installé en mai 2005. **Le Comité stratégique se réunit au moins deux fois par an.**

Il fixe les orientations stratégiques de l'action des membres du réseau des acteurs de l'intelligence économique. Il est l'instance de pilotage de niveau stratégique du schéma.

2.4.2. Volet défensif

Il est nécessaire de conserver l'axe Sécurité, qui couvre l'intelligence économique défensive, et qui répond en tout état de cause à l'une des missions régaliennes de l'Etat, déclinée et pilotée par la DCRI.

2.4.2.1. Pilotage et composition du groupe de travail "Sécurité"

Le volet défensif du Schéma régional de l'intelligence économique en Auvergne couvre des missions régaliennes de l'Etat. Il est pris en charge par le GSE (Groupe Sécurité Economique), composé exclusivement de services de l'Etat. Les actions du GSE s'inscrivent dans le cadre d'instructions ministérielles qui traduisent l'impact de la prise en compte de l'Intelligence Economique tant au niveau de l'organisation des services que de la définition des politiques/actions à développer.

Il est co-animé par le DRRI et le chargé de mission régional à l'intelligence économique du Directeur régional des entreprises, de la concurrence et de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE).

Le groupe de travail "Sécurité" est composé des administrations suivantes : DIRECCTE, DRRI, DPSD, Gendarmerie nationale (Etat Major de Région), SRPJ, et DRDDI.

En fonction des directives ministérielles auxquelles ils doivent répondre et des spécificités locales qu'ils doivent prendre en compte, les services de l'Etat membres du GSE ont établi, pour la période 2009-2012, un programme de travail selon un cahier des charges structuré.

2.4.2.2. Cahier des charges du GSE

	Objectif	Méthode
1	<p align="center">Définir une politique régionale de sécurité économique par le maintien de la veille sur les entreprises et entités stratégiques et sensibles</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcement des contacts avec les entreprises et entités stratégiques et sensibles : entreprises des secteurs stratégiques de la typologie HRIE (Haut responsable à l'intelligence économique), ERR (Etablissement à régime restrictif), entreprises et établissements technologiques des pôles de compétitivité ViaMéca, InnoViandes et Céréales Vallée, PME de sous-traitance des secteurs automobile, aéronautique, agro-alimentaire, électronique et mécatronique. - Prévention sur les objectifs relevant des secteurs innovants et compétitifs à l'international : biotechnologies, ingénierie informatique, recherche agroalimentaire. - Mise en place d'un partenariat de confiance avec les entreprises en combinant neutralité, sensibilisation et contrôle des services de l'Etat
2	<p align="center">Améliorer la réactivité du GSE et le dispositif d'alerte des autorités</p>	<p>Optimiser les canaux de transmission d'information, tout en maintenant un haut niveau de sécurité, afin de provoquer une riposte appropriée dans les meilleurs délais.</p>
3	<p align="center">Poursuivre les missions de sensibilisation à la sécurité économique et conforter la politique de sécurité des systèmes d'information et d'audits de sécurité</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en œuvre en liaison avec les deux piliers du volet offensif du schéma : le pilier "Sensibilisation/Formation" pour l'enseignement supérieur et la recherche et le pilier "Stratégie d'entreprises" pour les entreprises. - Elaboration d'une politique de sécurité du patrimoine dans les pôles de compétitivité (par exemple en matière de sécurité des systèmes d'information). - Réaliser des diagnostics de sécurité des systèmes numériques d'information des laboratoires universitaires de recherche et du Comité Innovergne. - La sensibilisation veillera, entre autres, à s'adresser aux agents de l'Etat, à l'image des sessions de formation/sensibilisation DST (puis DRRI) ciblées depuis 2005 en direction de ceux-ci (DRIRE, services de préfecture, douanes, gendarmerie nationale...).
4	<p align="center">Développer une action de veille réglementaire et opérationnelle en direction de la périphérie sensible du monde de l'entreprise</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Constat : une réflexion nationale est en cours sur une procédure d'agrément et d'autorisation par les Préfets des dirigeants, gérants et associés, et personnes morales intervenant en matière d'intelligence économique. Ces structures peuvent induire des vulnérabilités pour le patrimoine économique sensible. Dans l'attente d'une stabilisation du cadre législatif, les actions de veille doivent être renforcées. - Action : optimiser le partenariat entre la DRRI et les services préfectoraux (notamment le pôle Sécurité Publique) afin de développer l'action de veille réglementaire et opérationnelle.

2.4.3. Volet offensif

Le volet offensif du Schéma régional de l'intelligence économique doit permettre d'intégrer le concept d'intelligence économique dans une approche plus globale liée à la stratégie, aux projets de développement et à l'innovation. Il intègre la problématique de la gestion de l'information.

2.4.3.1. Supervision du volet offensif

Le volet offensif de l'intelligence économique nécessite d'être coordonné par deux superviseurs. Ce rôle est confié à un représentant de l'administration (DIRECCTE) et au représentant de la Chambre régional de commerce et d'industrie d'Auvergne.

2.4.3.2. Premier groupe de travail : "Sensibilisation et formation"

2.4.3.2.1. Pilotage du groupe de travail

Les travaux du groupe de travail "Sensibilisation et formation" s'adressent principalement aux chercheurs et aux étudiants.

Le groupe de travail est animé par un représentant de l'administration (chef du Pôle 3E à la DIRECCTE) et par le représentant de l'Université Clermont I (Université d'Auvergne) mandaté par le PRES.

Il est composé des membres suivants : chef du Pôle 3E à la DIRECCTE, DRRT, ESC Clermont-Ferrand, Université d'Auvergne, Université Blaise Pascal, IFMA, ENSCCF, ISIMA, Polytech'Clermont, ENITA, INRA, INPI, Chambre régionale de commerce et d'industrie (CRCIA), Chambre régionale de l'agriculture (CRA), Chambre Régionale des Métiers d'Auvergne (CRMA), Chambre Régionale d'Agriculture (CRA) et Chambre de Commerce de d'Industrie (CCI) de Clermont-Issoire. L'Université d'Auvergne, l'Université Blaise Pascal, l'ENSCCF et l'IFMA sont rassemblés au sein du PRES qui contribuera aux activités du groupe de travail.

2.4.3.2.2. Cahier des charges du groupe de travail "Sensibilisation et formation"

La sensibilisation des étudiants et des chercheurs menée depuis 2005 nécessite d'être constamment renouvelée et doit être complétée par une offre adaptée de formations spécialisées.

Le premier pilier du volet offensif "Sensibilisation et formation" consiste en :

- la réflexion générale sur l'organisation et la mise en œuvre des actions de sensibilisation et de formation pour les trois publics (étudiants, chercheurs et entreprises en liaison avec le second pilier "Stratégies d'entreprise") ;
- la mise en œuvre opérationnelle des actions de sensibilisation et de formation pour les publics relevant de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Cahier des charges du groupe de travail "sensibilisation et formation"

Objectif		Méthode
1	Adapter et promouvoir le catalogue-ressources élaboré en 2007	<ul style="list-style-type: none"> - Constat : le catalogue-ressources ne recense que les actions de sensibilisation/formation destinées aux entreprises. - Action : lister les actions menées à l'intention des étudiants fréquentant les établissements d'enseignement supérieur de la région et des chercheurs travaillant dans les organismes de recherche du secteur public afin de créer un support régional de l'offre de services en la matière et assurer sa promotion en ayant recours aux outils de communication disponibles.
2	Evaluer les actions de sensibilisation/formation	<ul style="list-style-type: none"> - Constat : absence de dispositif d'évaluation. - Actions : prévoir un dispositif adapté d'évaluation des différentes actions de sensibilisation et de formation afin d'apporter des améliorations au programme du module, de détecter l'intérêt à créer ou supprimer de nouvelles actions.
3	Organiser la sensibilisation/formation dans l'enseignement supérieur	<ul style="list-style-type: none"> - Encourager les établissements d'enseignement supérieur à s'engager dans la sensibilisation/formation en matière d'intelligence économique (filiales concernées : technologie, sciences, management, commerce, gestion des ressources humaines, droit). - Structurer l'ensemble des initiatives en matière de sensibilisation/formation en se fondant sur leur point d'ancrage, leurs objectifs, le contenu des modules et la communication externe. - Engager une réflexion sur la conception d'un module commun de première sensibilisation applicable dans toutes les formations initiales de la région. - Organiser un exercice de cas pratique d'intelligence économique (virtuel) une fois par an en liaison avec le Groupe de sécurité économique qui pourrait apporter son expertise en termes de sensibilisation. Il aura lieu à l'ESC, à l'IFMA, à l'Université d'Auvergne ou dans une école doctorale de la région Auvergne. Il implique enseignants et étudiants, avec débriefing communiqué aux autres établissements.
4	Organiser la sensibilisation/formation dans le milieu des chercheurs	<ul style="list-style-type: none"> - Organiser une politique de "piqûres de rappel" au sein de chaque laboratoire à l'attention des personnels administratifs et des personnels scientifiques : organisation d'un partenariat entre unités de recherches (qui fait notamment intervenir la DRRT) et rédaction d'un guide de bonnes pratiques, en liaison avec le GSE. - Propriété industrielle : réaliser un état des lieux des connaissances en matière de propriété intellectuelle au sein de chaque unité de recherche ; établir avec le délégué responsable INPI les actions de sensibilisation/formation à mettre en œuvre pour compenser les insuffisances constatées (désignation d'un référent "Propriété Intellectuelle" au sein de chaque structure a minima). - Sensibiliser à l'outil "Veille".

2.4.3.3. *Second groupe de travail : "Stratégies d'entreprises"*

2.4.3.3.1. Pilotage du groupe de travail

Les travaux du groupe de travail "Stratégies d'entreprises" s'adressent aux entreprises.

Le groupe de travail est animé par le chef du Pôle Entreprises Emploi Economie (Pôle 3E) de la DIRECCTE et un représentant de l'entreprise SAGEM.

Il est composé des membres suivants : DIRECCTE (CRIE), INPI, OSEO, RDT, ARIST (CRCIA), pôles de compétitivité (Céréales Vallée, Viaméca et Innovian), SAGEM, Michelin, Limagrain, Aubert et Duval, GIMRA, CGPME, MEDEF, CRCIA, CRMA, CCI Clermont-Issoire, CRA, Conseil régional, ARDE.

Ce groupe pourra inviter ponctuellement des organismes extérieurs en fonction des thèmes abordés lors des réunions du groupe de travail.

2.4.3.3.2. Cahier des charges du groupe de travail

Le diagnostic économique de la région Auvergne et les travaux d'élaboration de la stratégie régionale d'innovation confirment que l'intelligence économique est insuffisamment comprise comme pouvant faire partie intégrante de la stratégie de développement de l'entreprise.

Afin de favoriser la prise de conscience, les acteurs du second axe "Stratégies d'entreprise" doivent veiller à établir une relation de confiance entre le chef d'entreprise et le partenaire extérieur. Dans le même temps, ils peuvent avoir recours à la pédagogie par l'exemple en soulignant les expériences et bonnes pratiques venant d'autres entreprises.

Une approche en amont, progressive et alternativement ascendante et descendante

- **Une approche en amont** : elle consiste en l'appréhension, par l'écoute et l'observation, voire un audit, du besoin spécifique de l'entreprise, d'un groupe d'entreprises ou d'une filière, puis en l'identification, par les organismes-relais, d'un panel d'entreprises susceptibles d'être intéressées et enfin en le démarchage individuel de chaque entreprise pour présenter et expliquer le projet d'action. Seules les entreprises volontaires sont retenues.

- **La progressivité de l'approche** : la situation étant très variable selon la filière, les caractéristiques de l'entreprise et selon le niveau de sensibilisation initiale de l'entreprise, les actions menées par le sous-groupe en charge de l'axe "Stratégies d'entreprise" doivent être réalisées par étapes progressives et personnalisées.

- **Une approche descendante ou ascendante** : dans l'approche descendante, les partenaires institutionnels proposent des actions qui s'inscrivent dans une stratégie qu'ils définissent à leur niveau. Dans l'approche ascendante, le mouvement est inversé. C'est l'entreprise ou le groupement professionnel qui expriment le besoin à partir duquel une action sera élaborée. Les deux approches peuvent se compléter.

Un travail en réseau

- **Le recours aux structures partenariales professionnelles** (comme les groupements professionnels, les pôles de compétitivité, les clusters ou les structures d'hébergement) permettent aux entreprises de saisir progressivement les avantages du partage d'informations.

- **Le travail en réseau** permet de garantir la coordination et la cohérence des actions sur l'ensemble du territoire et favorise la synergie opérationnelle. Il s'agit d'éviter les doublons et les chevauchements entre les actions menées.

La multiplication des points d'entrée de l'intelligence économique dans l'entreprise

Les outils d'intelligence économique peuvent être introduits dans l'entreprise à l'occasion de visites d'entreprises, de la mise en œuvre d'une réglementation, de l'organisation d'une réunion ou d'un groupe de travail par un groupement professionnel, d'un test d'intrusion, de l'organisation ou la participation à un salon, d'un transfert d'une expérimentation réussie sur un autre territoire ou dans une autre filière, de la restructuration d'une filière, d'un audit ou un pré-diagnostic.

Des outils simples

- **La simplicité des outils** : l'entreprise peut adhérer à l'idée d'utiliser un instrument seulement si celui-ci est adapté à ses propres besoins, c'est-à-dire lui offre des informations très ciblées, d'accès facile et rapide, stockées selon une classification simplifiée, diffusables aisément à toute personne susceptible d'être concernée dans l'entreprise.

- **L'identification d'un référent** : il établit une relation personnalisée pour accompagner et soutenir l'entreprise. Il peut exister pour une entreprise un référent spécifique à l'intelligence économique défensive en raison du suivi particulier et/ou confidentiel des risques et menaces pesant sur l'établissement.

- **Le retour d'expérience et l'évaluation** : ils doivent être utilisés aussi souvent que possible pour pouvoir adapter la méthode d'approche sur le fondement des actions en cours et passées. Ils conduisent à déterminer la nécessité de modifier, supprimer ou reporter les actions mises en œuvre.

Cahier des charges du groupe de travail "Stratégies d'entreprises"

Objectif	Méthode
1	<p>Sensibiliser et former les entreprises à l'intérêt stratégique des questions d'intelligence économique</p> <p>Prérequis :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Définir des ensembles cohérents d'entreprises afin de segmenter l'action de manière optimale. • Identifier les besoins prioritaires pour chaque entreprise. <p style="text-align: center;"><i>Types d'action : actions intégrées et actions thématiques</i></p> <p>1.1 Les actions intégrées : la sensibilisation à l'intelligence économique, à ses atouts et à ses instruments s'inscrit dans le cadre d'une approche globale axée sur la survie de l'entreprise, son développement, et sa stratégie.</p> <p>1.2 Les actions ciblées : ces actions sont ciblées soit par rapport à un aspect de l'intelligence économique (ex : sensibilisation à la sécurité des systèmes d'information ou à l'accompagnement des entreprises à l'international) soit par rapport aux publics (ex : sensibilisation des représentants de groupements professionnels ou des pôles de compétitivité). Lorsqu'une entreprise est sensibilisée, les actions thématiques se déclinent sous forme de sessions de formation spécialisée répondant aux demandes des entreprises qui ont identifié leurs besoins. Le groupe de travail veillera à organiser des modules de formation à l'appel d'offres européen.</p> <p style="text-align: center;"><i>Modes de sensibilisation des entreprises</i></p> <p>1.3 Par les organismes-relais (ex : groupements professionnels, chambres consulaires, collectivités locales, animateurs économiques, structures d'accompagnement ou de soutien, services de l'Etat, pôles de compétitivité, tribunaux de commerce, experts-comptables pour laquelle l'Auvergne est région pilote en 2010) : ils sont dans un premier temps eux-mêmes sensibilisés par les actions ciblées. Dans un second temps, ils s'engagent à diffuser les informations reçues auprès des entreprises. Les partenaires institutionnels sont à leur disposition pour faciliter cette mise en œuvre opérationnelle sur le terrain. Le recours aux organismes-relais doit permettre de garantir le maillage territorial de la région et de l'ensemble des secteurs professionnels.</p> <p>1.4 Par l'événement : les manifestations dédiées aux entreprises constituent des vecteurs de sensibilisation à l'intelligence économique.</p> <p>Comme pour les étudiants et les chercheurs, il est opportun d'identifier une méthode commune de sensibilisation, notamment à l'intention des organismes-relais pour offrir un niveau et un contenu en informations équivalent d'un partenaire à l'autre.</p> <p style="text-align: center;"><i>Mode de sensibilisation au sein de l'entreprise</i></p> <p>1.5 Sensibiliser les personnels au sein de l'entreprise aux problématiques d'intelligence économique et organiser des "piqûres de rappel" à périodicité régulière ou lors d'événements identifiés. Les partenaires, référents et organismes-relais aident le chef d'entreprise à mettre en place un mode de diffusion et de rappel approprié à la structure et au fonctionnement de l'entreprise.</p> <p>1.6 Identifier les besoins des entreprises en matière de capitaux et leur</p>

		<p>fournir un conseil individuel sur la recherche de capital-risque afin d'assurer leur développement. Ce conseil doit prendre en compte le besoin de développement économique et les risques que représente le recours à des capitaux étrangers.</p> <p style="text-align: center;"><i>Innovation dans le domaine offensif</i></p> <p>1.6 Engager une démarche de réflexion sur l'innovation dans l'offre d'appui en matière d'intelligence économique offensive.</p>
2	Poursuivre et optimiser les actions en faveur de l'intelligence économique dans les pôles de compétitivité	<p>2.1 Veiller à ce que les feuilles de route et les contrats de performance des pôles implantés en Auvergne fassent expressément référence à l'intelligence économique tant au niveau de l'organisation et du fonctionnement de base que dans le développement des actions de coopération. La prise en compte de l'intelligence économique a vocation à devenir l'un des éléments d'évaluation de la performance des pôles.</p> <p>2.2 Mettre en place un dispositif de suivi des actions ciblées développées au sein des pôles, notamment en faveur des PME, au travers notamment des opérations collectives de la DIRECCTE et des programmes expérimentaux dont ils peuvent faire l'objet.</p>
3	Défense de la propriété intellectuelle	<p>3.1 La réalisation des pré-diagnostics "Propriété Industrielle (PI)" : le pré-diagnostic PI proposé par l'INPI consiste en une évaluation des besoins de l'entreprise en matière de propriété industrielle. Grâce à lui, les PME, mais aussi les centres de recherche, peuvent optimiser leur potentiel d'innovation. C'est un outil d'évaluation personnalisé destiné aux TPE et PME innovantes ayant peu ou pas recours à la propriété industrielle, notamment aux brevets (objectif 2009 : 22 pré-diagnostics à réaliser). Ce programme est soutenu financièrement par le Conseil régional d'Auvergne avec lequel l'INPI a signé une convention en 2008 (en application du schéma régional de développement économique).</p> <p>3.2 Les actions au sein des Chambres de Commerce et d'Industrie (CCI) et de l'incubateur BUSI : mise en œuvre des conventions signées en 2008/2009 entre l'INPI et, d'une part, la Chambre régionale de commerce et d'industrie d'Auvergne et, d'autre part, l'incubateur BUSI. 2 actions prioritaires sont inscrites dans ces conventions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la sensibilisation/formation à la propriété intellectuelle des agents-animateurs de ces structures, considérés comme organismes-relais ; - la promotion de la propriété intellectuelle au sein des entreprises contactées ou visitées par ces agents-animateurs et la détection de besoins en pré-diagnostic. <p>A ces deux actions s'ajoute une action spécifique aux CCI : la mise en place de permanences d'accueil et d'information sur la propriété intellectuelle.</p> <p>3.3 L'organisation annuelle des Trophées de l'Innovation : valoriser les PME/PMI et les organismes de recherche en matière d'innovation;</p> <p>3.4 Développer des actions de sensibilisation thématiques centrées sur la propriété intellectuelle en direction des entreprises, des étudiants, des chercheurs et des organismes-relais.</p> <p>3.5 Le travail en réseau avec les pôles de compétitivité L'objectif est de confirmer le partenariat existant en le formalisant par une convention. L'animateur du pôle est le mieux placé pour détecter les besoins en matière de propriété Industrielle des PME partenaires.</p>

4	Mettre en œuvre des actions d'accompagnement	<p>Jusqu'en 2012, terme du présent schéma, cette catégorie d'actions est appelée à fortement évoluer en fonction de l'évolution des besoins des entreprises.</p> <p>Les actions concernées sont les suivantes (porteur du projet entre parenthèses) : ACAMAS, Cybermassif 2010, Portail régional IE (RDT), Cartographie TIC en Auvergne (Préfecture de Région et DIRECCTE), LifeGrid, CAPEA Action (CRMA Auvergne), schéma sectoriel Innovation, Intelligence Economique et Recherche (CRCI), Communauté plasturgie (Allizé-Pasturgie Auvergne) et Procédures Innovergne.</p> <p>Les nouvelles actions émergeant postérieurement à la validation du schéma 2009-2012 seront présentées régulièrement aux membres du comité stratégique de l'intelligence économique.</p>
----------	---	---

2.5. Synergie entre volet offensif et volet défensif

2.5.1. Constat : la nécessité d'une synergie

L'examen des différentes actions mises en œuvre dans les volets offensif et défensif conduit à observer la nécessité d'un travail en synergie, un besoin d'échange d'informations et de mutualisation des concepts. Si le volet défensif relevant du classement Confidentiel Défense doit rester réservé à un nombre très réduit d'acteurs habilités, l'approche doit être plus interactive pour les entreprises dites "sensibles" (par opposition aux entreprises dites "stratégiques" dans la nomenclature du Haut Responsable à l'Intelligence Economique (HRIE)). Pour ces entreprises, la mutualisation de l'information avec les acteurs du développement et de la gestion des mutations économiques s'avère être une réelle force, notamment par la sensibilisation à certains types de menaces identifiées et évaluées par le GSE.

Il est nécessaire de permettre aux acteurs de l'intelligence économique en région de disposer d'un espace d'échange tant sur les cas individuels d'entreprise (notamment sur les questions de prises de participations capitalistiques) que sur des sujets plus généraux comme les pôles de compétitivité, sensibles car ils mènent des politiques de R&D. L'interaction entre les volets défensif et offensif doit permettre d'améliorer, chacun dans son champ de compétence, les résultats obtenus dans une dynamique de réseau, tout en préservant impérativement la protection de données classifiées Confidentiel Défense.

2.5.2. Création d'un groupe de coordination régional

Un groupe de coordination régional est créé afin d'assurer une meilleure communication et coordination entre les volets offensif et défensif. Il est composé des membres suivants :

- Co-animateurs du Groupe de sécurité économique : Chargé de mission intelligence économique et Direction régionale du renseignement intérieur (DRRI)
- Superviseurs du groupe offensif : DIRECCTE et CRCIA
- Co-animateurs du groupe "Sensibilisation/Formation" : Université d'Auvergne et DIRECCTE
- Co-animateurs du groupe "Stratégies d'entreprises" : SAGEM et DIRECCTE

Ce groupe est conçu pour être une enceinte de partage des informations identifiées comme présentant un intérêt pour les autres membres. Il est un lieu de diffusion de l'information (bonnes pratiques, propositions d'actions nouvelles, croisement d'informations relatives à même thème).

Au-delà des réunions semestrielles, le groupe de coordination a recours à l'ensemble des moyens de communication traditionnels pour échanger les informations nécessaires en dehors des réunions semestrielles.

2.5.3. Cycle de rencontres techniques

Il est proposé de mettre en place un **cycle de rencontres techniques**, outil contribuant à la synergie entre les volets.

Cycle de rencontres techniques : les membres des groupes de travail "Sécurité, "Sensibilisation et Information" et "Stratégies d'entreprise" se rencontrent sur une base trimestrielle. Ces rencontres ont pour ordre du jour :

- Echange d'informations sur les entreprises "sensibles" (veille, conseil, financement, technologie, état des lieux de la sensibilisation) si le besoin d'échange entre groupes de travail offensif et défensif existe ;
- Actions menées dans les pôles de compétitivité ;
- Préparation des comités stratégiques (deux fois par an).

Ce réseau régional des acteurs de l'Intelligence économique sera animé par les services du SGAR en collaboration avec les co-animateurs du volet défensif et les superviseurs du volet offensif.

2.6. Animation de la politique d'intelligence économique au niveau départemental

La circulaire du Ministère de l'Intérieur du 9 avril 2009 précise que l'échelon départemental doit être avantagement impliqué, afin de démultiplier l'action et d'assurer le décloisonnement entre les services.

Les préfets des départements de l'Allier, du Cantal, de la Haute-Loire et du Puy-de-Dôme désignent chacun un référent départemental à l'intelligence économique (directeur de cabinet ou sous-préfet) chargé d'animer la politique d'intelligence économique au niveau départemental.

Les modalités d'animation du réseau départemental d'acteurs de l'intelligence économique sont décidées par les référents départementaux. Des réunions de travail au niveau de chaque département entre le Préfet de département, le référent départemental et les pilotes du Groupe de sécurité économique (DRRI / CRIE) seront organisées. Elles ont pour objectif d'évaluer précisément les besoins au niveau de chaque département et de fournir au référent départemental un relais à qui transmettre les informations qui seraient portées à sa connaissance en matière d'intelligence économique défensive.

Les référents départementaux participent au comité stratégique et présentent leurs activités devant celui-ci à l'occasion de chacune de ses réunions.

2.7. Evaluation et communication

2.7.1. L'évaluation du dispositif selon directives

L'évaluation globale – sur l'ensemble de la politique territoriale de l'intelligence économique – et sectorielle – par actions thématiques – doit permettre de procéder aux réorientations nécessaires non seulement en 2012, mais également pendant la durée de la mise en œuvre du schéma. C'est ainsi par exemple que l'évaluation faite sur le programme ACAMAS 1 a permis d'ajuster ACAMAS 2 qui donnera lui-même lieu à une évaluation spécifique en vue d'une nouvelle version d'ACAMAS 3.

Certaines actions, comme Cybermassif 2010, font l'objet d'une évaluation dans le cadre administratif et financier dans lequel elles s'inscrivent.

Pour les autres, il convient que **les co-animateurs du volet défensif et les superviseurs du volet offensif, en liaison avec le SGAR, définissent eux-mêmes les indicateurs nécessaires à l'évaluation.**

Au sein du volet défensif, l'évaluation menée par les co-animateurs n'est pas de nature à modifier les modalités d'évaluation de la mise en œuvre de la politique d'intelligence économique défensive déjà prévue par les services (notamment DCRI).

L'évaluation globale repose pour l'essentiel sur les comptes-rendus réguliers que font les co-animateurs devant les membres du Comité stratégique de l'intelligence économique et sur les débats qui en résultent. Elle s'appuie également sur la synthèse préparée par l'animateur général du dispositif.

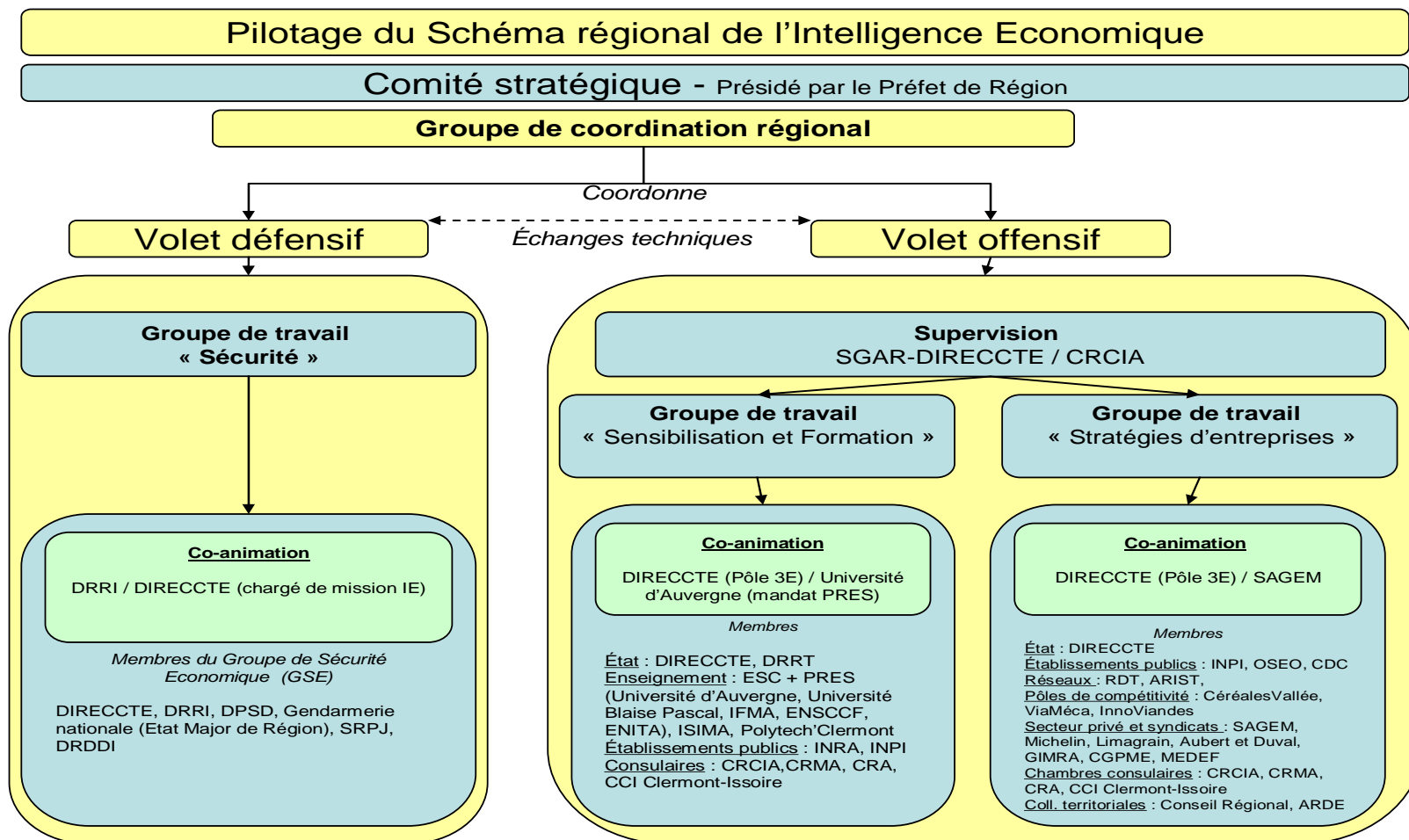
2.7.2. La politique de communication

Le Comité stratégique de l'intelligence économique définit les grandes lignes de la politique de communication qu'il convient de mettre en œuvre :

- dans les relations entre les membres du Comité stratégique (en dehors des réunions) ;
- envers les publics cibles (chefs d'entreprise, étudiants, chercheurs), en appui éventuel aux travaux des groupes de travail ;
- en direction du "grand public".

3. Annexes

Annexe 1



NOTA : chacun des trois groupes de travail a la possibilité de créer des sous-groupes de travail selon les besoins et les synergies entre acteurs identifiés.

Annexe 2

Composition du Comité stratégique d'intelligence économique

Services de l'Etat

- Préfet de Région, Préfet du Puy-de-Dôme
- Préfet de l'Allier
- Préfet du Cantal
- Préfet de la Haute-Loire
- Secrétaire général aux affaires régionales (SGAR)
- Direction régionale des entreprises, de la concurrence et de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE)
- Chargé de mission régional à l'intelligence économique (auprès du DIRECCTE)
- Direction régionale des douanes et droits indirects (DRDDI)
- Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF)
- Direction régionale du renseignement intérieur (DRRI)
- Direction régionale des finances publiques (DRFiP)
- Délégation régionale à la recherche et à la technologie (DRRT)
- Service régional de police judiciaire (SRPJ)
- Gendarmerie nationale (GN)
- Direction de la protection et de la sécurité de la défense (DPSD)

- Banque de France (BdF)

Collectivités territoriales

- Conseil Régional
- Agence régionale du développement économique (ARDE)

Enseignement

- Groupe Ecole supérieure de commerce Clermont-Ferrand (ESC)
- Institut Français de Mécanique Avancée (IFMA)
- Ecole Nationale Supérieure de Chimie de Clermont-Ferrand (ENSCCF)
- Institut Supérieur d'Informatique de Modélisation et de leurs Applications (ISIMA)
- Ecole Nationale d'Ingénieurs des Travaux Agricoles (ENITA)
- Polytech'Clermont-Ferrand
- Université d'Auvergne
- Université Blaise Pascal

Etablissements publics/ Réseaux/ Pôles de compétitivité

- Institut national de Recherche Agronomique (INRA)
- Institut National de la Propriété Industrielle (INPI)
- OSEO
- Caisse des Dépôts et Consignation (CDC)
- Réseau de développement technologique (RDT)
- Agence Régionale d'Information Stratégique et Technologique (ARIST) (Agence de la CRCIA)
- Pôles de compétitivité : ViaMéca, CéréalesVallée, InnoViandes

Secteur privé et organisations patronales

- Groupe Michelin
- Groupe Limagrain
- Aubert et Duval
- SAGEM
- GIMRA (Groupement des Industries du Médicament de la Région Auvergne)
- CGPME Auvergne
- MEDEF

Chambres consulaires

- Chambre régionale de commerce et d'industrie d'Auvergne (CRCIA)
- Chambre régionale de l'agriculture (CRA)
- Chambre du commerce et de l'industrie de Clermont-Issoire (CCI)
- Chambre régionale des métiers d'Auvergne (CRMA)

Annexe 3 Glossaire

ARDE	Agence régionale de développement économique
ARIST	Agence régionale d'information stratégique et technologique
BRIC	Brésil, Russie, Inde, Chine
CCI	Chambre de commerce et d'industrie
CETIM	Centre technique des industries mécaniques
CNRS	Centre national de la recherche scientifique
CRA	Chambre régionale de l'agriculture
CRCIA	Chambre régionale de commerce et d'industrie d'Auvergne
CRIE	Chargé de mission régional à l'intelligence économique
CRMA	Chambre régionale des métiers et de l'artisanat
DCRI	Direction centrale du renseignement intérieur
DIRECCTE	Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi
DPSN	Direction de la planification de sécurité nationale
DPSD	Direction de la protection et de la sécurité de la défense
DRDDI	Direction régionale des douanes et des droits indirects
DRIRE	Direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement
DRRI	Direction régionale du renseignement intérieur
DRRT	Délégation régionale à la recherche et à la technologie
DST	Direction de la sécurité du territoire
ENSCCF	Ecole nationale supérieure de chimie de Clermont-Ferrand
ERR	Etablissement à régime restrictif
ESC	Ecole supérieure de commerce
GSE	Groupe de sécurité économique
HRIE	Haut responsable à l'intelligence économique
IFMA	Institut français de mécanique avancée
INPI	Institut national de la propriété intellectuelle
INRA	Institut national de la recherche agronomique
ISIMA	Institut supérieur d'informatique de modélisation et de leurs applications
PI	Propriété intellectuelle
PME	Petites et moyennes entreprises
PMI	Petites et moyennes industries
PRES	Pôle de recherche et d'enseignement supérieur
RDT	Réseau de développement technologique
SRPJ	Service régional de police judiciaire
SSI	Système de sécurité l'information
TIC	Technologies de l'information et de la communication
TPE	Très petites entreprises